

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 6 avril 2020 à 19 h 30, à huis clos par visioconférence, suite à l'arrêté ministériel du 15 mars 2020.

Sont présents à cette visioconférence :

Pierre Cormier	maire
Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie visioconférence :

Meggie Richard	directrice générale
Laura Mansbridge	directrice générale adjointe

**RÉSOLUTION N° 1102-20
TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL ET IDENTIFICATION DES PRÉSENCES**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

RÉSOLUTION N° 1103-20
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.

RÉSOLUTION N° 1104-20
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, tenue le 9 mars 2020, a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Charles Arsenault
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 9 mars 2020 soit, et par la présente, est adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 1105-20
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 2 AVRIL 2020

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 183 647,55 \$ en date du 2 avril 2020.

**RÉSOLUTION N° 1106-20
PUBLICITÉ ANNUELLE AVEC LA RTC HAVRE-SAINT-PIERRE : MANDAT**

CONSIDÉRANT la proposition d'une entente publicitaire annuelle de la RTC Havre-Saint-Pierre en date du 25 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite utiliser plusieurs moyens de communication pour mieux informer la population;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre accepte la proposition de l'entente publicitaire annuelle de la RTC Havre-Saint-Pierre datée du 25 février 2020, et ce, pour un montant annuel de 13 500. \$, taxes applicables en sus.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 343 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 341 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Jonathan Blais donne avis de motion qu'il présentera lors d'une prochaine séance, pour adoption, un règlement modifiant le règlement n° 341 - règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020.

Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale Meggie Richard présente globalement le projet de règlement.

**RÉSOLUTION N° 1107-20
TAUX D'INTÉRÊT SUR TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 341 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020 » prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Havre-Saint-Pierre est fixé à 6 % par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la Municipalité de Havre-Saint-Pierre à décréter, par résolution, un taux différent que celui prévu par règlement;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyennes et citoyens qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due pour les taxes foncières de l'année 2020, et ce, jusqu'au 31 juillet 2020;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le taux d'intérêt applicable pour les taxes foncières de l'année 2020 due à la Municipalité de Havre-Saint-Pierre est établi 0 % par année.

Que ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 31 juillet 2020.

RÉSOLUTION N° 1108-20

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019 : DÉPÔT

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que le bilan annuel de la qualité de l'eau potable, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, soit et par la présente, est déposé au Conseil municipal.

RÉSOLUTION N° 1109-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 50.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale